

11 – VENTE DU LOGEMENT COMMUNAL 6 RUE DU BOUTELET

La séance ouverte, le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il souhaite vendre le bien communal situé 6, rue du Boutelet 80290 LIGNIERES CHATELAIN. Ce bien est situé sur les parcelles cadastrées AD n°176 et AD n°179 d'une superficie de 531 m².

Il s'agit d'une maison d'habitation de 73.77 m² de construction mixte couverte en tuiles comprenant : cuisine, séjour, salle-repas, salle d'eau et waters, deux chambres à l'étage. Il y a également une cour avec diverses dépendances et jardin. Ce bien est actuellement occupé. Le bail de 3 ans signé le 19 mars 2014 a pris effet rétroactivement au 1^{er} août 2013 pour se terminer le 30 juin 2016. Il a été reconduit jusqu'en 2019 et prendra fin le 30 juin 2022.

Il a été décidé précédemment de dénoncer la convention n°80/1997/12/80415/1536 passée entre l'Etat et la Commune de Lignières-Châtelain. Par conséquent, nous pouvons donner congé au locataire. La condition est que ce dernier en soit informé au moins 6 mois avant le terme du bail.

Le motif énoncé est : vente du logement.

Monsieur le Maire précise après discussions que le logement sera proposé en priorité à Monsieur ROHAULT au prix de 45 000 €.

Si ce dernier n'est pas intéressé, il sera mis en vente au prix de 55 000 €.

Les frais de Notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Il indique que du fait de son implication, Madame STAMPER Michèle ne prendra pas part au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent les prix de mise en vente,
- Autorisent le Maire à mandater toutes expertises obligatoires lors d'une vente immobilière,
- Décident que l'acte relatif à cette opération sera dressé par l'Etude de Maître STAMPER Michèle, Notaire à Lignières-Châtelain,
- Donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout compromis de vente et l'acte authentique de vente,
- Autorisent le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession.

12 – QUESTIONS DIVERSES N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DELIBERATION

Présentation d'un Projet éolien : La Société ENERGIE TEAM est venue nous présenter la reprise de son projet de 11 éoliennes /les Communes de Bettembos Offignies Lignières et Morvillers : FERME EOLIENNE DU CAGNEUX.

1 éolienne et 1 poste de livraison ont déjà été mis en service et ils souhaitent redéposer un dossier pour l'implantation de 2 éoliennes sur notre commune.

Les documents sont consultables en Mairie.

Frais de scolarité : La Mairie est mise en demeure de régler des frais sur les années 2012 et 2013 au profit de la Commune de Poix de Picardie et de la CC2SO.

Pour la Commune de Poix de Picardie, il s'agit de frais de scolarité pour des enfants dont les parents sont venus s'installer à Lignières-Châtelain et dont les enfants ont continué d'être scolarisés à Poix de Picardie. La somme est donc due et sera réglée prochainement.

Pour la CC2SO nous avons fait un courrier pour savoir à quoi correspond la somme demandée.

Distributeur de pain sur notre Commune : Le projet est abandonné car ce n'est pas rentable.

Un nouveau boulanger va s'installer à Hornoy le Bourg. Nous allons le solliciter pour la mise en place d'une tournée : AFFAIRE A SUIVRE...

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 16 septembre 2021.

Certifié conforme

Le Maire,